

# XXXVIIème FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE AMATEUR DE NARBONNE

Octobre 2018

Chers tous,

Cette année encore !!!

La municipalité de Narbonne apporte cette année encore son soutien afin que puisse exister le XXXVIIè Festival National de Théâtre Amateur de Narbonne. Nous allons dès aujourd'hui commencer à préparer cette prestigieuse manifestation qui se déroulera du :

**Jeudi 27 juin au samedi 6 juillet 2019**

La tradition veut que la soirée d'ouverture soit assurée par le Théâtre des Quatre Saisons.

Près de 500 spectateurs exigeants, attentifs et réactifs peuvent assister chaque soir à un spectacle entièrement gratuit.

Le Festival de Narbonne est un festival de plein air, qui se donne dans un cadre chargé d'histoire, la Cour de la Madeleine du Palais des Archevêques de Narbonne, citée romaine.

La commission de sélection se réunit pour la programmation entre le 4 et le 9 mars.

Afin que nous puissions aller vous voir, ou envoyer un élu fédéral, dans le courant de l'année spécifiez bien les dates, lieux et horaires de vos représentations.

Dès que vous avez des dates et que vous n'avez pas encore postulé, envoyez-nous une invitation, ainsi qu'à vos représentants Régionaux et Départementaux.

Surtout, prenez bien connaissance du règlement. Ouvrez le plus possible vos choix de dates. Si vous postulez tous sur les week-end, vous perdez des chances d'être choisis.

Si vous n'êtes pas retenus, nous ferons fonctionner le réseau fédéral, pour vous permettre d'aller dans d'autres manifestations.

A bientôt, toutes mes amitiés et rendez-vous sur le XXXVIIè Festival de Narbonne !

La Présidente



# XXXVIIème FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE AMATEUR DE NARBONNE

Manifestation officielle de la F. N. C. T. A.  
Organisée par le Théâtre des Quatre Saisons / M. J. C.  
Et le Service Culturel de la Ville de NARBONNE

## REGLEMENT DU FESTIVAL 2019

### OBJET DU FESTIVAL

#### ARTICLE - 1

Le Festival de Narbonne s'adresse à toutes les formations amateurs membres de la F. N. C. T. A., qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations : comédie, drame, lyrique et pratiquent volontairement le théâtre de façon permanente et à titre de loisirs.

#### ARTICLE - 2

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale à la sélection des formations.

#### ARTICLE - 3

Les troupes amateurs qui souhaitent participer au Festival doivent faire parvenir un dossier de candidature à l'adresse suivante :

Annick CAMBLOR Festival National de Théâtre Amateur  
8 rue d'Alger 11100 NARBONNE – Tél. : 06 16 46 06 91 / 04 68 65 32 53

Mail : [anicam1953@gmail.com](mailto:anicam1953@gmail.com)

avant le **15 janvier 2019** délai de rigueur **UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE** .

#### ARTICLE – 4

Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- **Une plaquette (renseignements : la Troupe – la Pièce – l'Auteur)**
- **Le texte complet de l'œuvre jouée (sauf si vous avez déjà postulé avec ce spectacle)**
- **3 photographies différentes et de bonne qualité, 1 programme**
- **Les Fiches I, II et III remplies en majuscules (surtout les chiffres et les adresses mail)**
- **Tous les documents (articles de presse, vidéo ...) que vous jugerez utile de nous transmettre pour mieux faire connaître votre spectacle**
- Le dossier sera conservé par l'organisateur.

#### ARTICLE – 5

Préférence sera donnée aux spectacles déjà rodés et ayant participé à des rencontres départementales, régionales ou nationales.

## **ARTICLE – 6**

La sélection finale sera établie par le Comité du Festival d'après une liste proposée par la F. N. C. T. A.

## **ARTICLE – 7**

Les candidats retenus seront avertis par téléphone entre le 4 et le 9 mars 2019 et tenus à la discrétion jusqu'à ce que les dossiers non sélectionnés soient retournés aux troupes soit le **20 mars 2019**.

## **ARTICLE – 8**

L'ordre des représentations est fixé par le Comité du Festival, étant entendu que chaque troupe proposera au minimum 3 dates possibles. Le week-end sera réservé en priorité aux troupes les plus éloignées.

## **ARTICLE – 9**

Un engagement écrit sera ensuite envoyé aux responsables de troupes sélectionnées. Dès réception de la notification, chaque troupe doit impérativement retourner à l'adresse citée plus haut cette lettre d'engagement définitif. Le défaut de réponse, dans un délai de 15 jours après la date d'envoi de la notification, est assimilé à un refus définitif de participer au Festival.

## **ARTICLE – 10**

Les troupes sélectionnées s'engagent à présenter le spectacle tel qu'il a été vu : avec la distribution, le texte et la mise en scène d'origine. Si pour des cas de force majeure un changement advenait, les troupes doivent en avertir l'organisation du festival.

## **DEROULEMENT DU FESTIVAL**

### **ARTICLE – 11**

Le Festival aura lieu en plein air, Palais des Archevêques de Narbonne – Cour de la Madeleine, du **Jedi 27 juin au Samedi 06 juillet 2019**.

## **DISPOSITION GENERALE**

### **ARTICLE – 12**

Chaque troupe, ayant joué son spectacle, bénéficiera d'un défraiement (indemnisation forfaitaire pour les frais de transport) conformément au barème ci-annexé.

Le défraiement n'est attribué qu'une seule fois pour l'ensemble du Festival. Un défraiement spécifique est mis en place pour les troupes étrangères. Celles-ci recevront les modalités avec le dossier d'inscription.

### **ARTICLE – 13**

Les organisateurs ne fourniront **aucun** décor **ni** accessoire. Chaque compagnie devra donc **prendre ses dispositions** en conséquence.

### **ARTICLE – 14**

Pour des raisons météorologiques ou autres, indépendantes de notre volonté le spectacle pourrait être annulé. Cette décision appartiendra uniquement au Comité du Festival. Aucun repli ne peut être envisagé.

## **DEROULEMENT DES REUNIONS TECHNIQUES**

### **ARTICLE – 15**

Le Festival met à la disposition des troupes, les équipements précisés dans les pages suivantes.

### **ARTICLE – 16**

Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière.

### **ARTICLE – 17**

La répartition du parc des projecteurs est alors effectuée par le même technicien du Festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeu d'orgues est le même après la représentation, car la troupe du lendemain doit s'installer.

### **ARTICLE – 18**

Le démontage des décors doit se faire le soir même après la représentation, la troupe du lendemain devant s'installer.

## **CONDITION D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL**

### **ARTICLE – 19**

Le Festival prend en charge l'hébergement au Centre International de Séjour/M. J. C. de Narbonne, des troupes participantes pour la nuit précédant le spectacle et celle de la représentation. Il assure également 2 petits déjeuners, les 2 repas le jour de la représentation.

**Tout supplément sera à la charge des participants.**

## **CALENDRIER DU FESTIVAL**

Date limite de dépôt de dossiers de candidatures : **15 janvier 2019**

Résultat de la commission de sélection : **entre le 04 et le 09 mars 2019**

Festival : **du jeudi 27 juin au samedi 06 juillet 2019.**

## **BAREME D'INDEMNISATION**

Troupes Languedoc-Roussillon : **600 Euros**

Pour les autres troupes : **600 Euros + 0,30 Euro le km** (pour un véhicule aller-retour)



# RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

## FICHE II

### 1 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

**PRESENTATION DE LA TROUPE** : (si vous possédez ces renseignements sur une plaquette ou un programme merci de l'envoyer au lieu de rédiger.)

**Historique** :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Répertoire** :

.....  
.....  
.....  
.....

**Dates, types de lieux et participations à des manifestations importantes ou d'autres festivals**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRESTATION PROJETEE

**Pièce ou Extrait de pièce choisi**

**Titre** .....

**Résumé de la pièce en 10 lignes** (inutile si plaquette jointe)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# ENGAGEMENT

## FICHE III

La troupe déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'ensemble des articles.

Nom de la troupe

Adresse

Nom et Signature du Responsable

Les 3 fiches du dossier dûment complétées et les pièces à fournir sont à retourner au plus tard le **15 janvier 2019** délai de rigueur à :

Festival National de Théâtre Amateur  
Annick CAMBLOR  
8 rue d'Alger  
11100 NARBONNE

**PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT**

Tél. **06 16 46 06 91 //04.68.65.32.53** – Mail : [anicam1953@gmail.com](mailto:anicam1953@gmail.com)



Dates et lieux des représentations prévues le plus tôt possible entre **novembre et février** (à fournir absolument) : **pensez à envoyer des invitations au président de votre Union Régionale et celui de votre comité Départemental !**

Le .....

A.....

Le.....

A.....

Le.....

A.....

Le.....

A.....

***Le texte complet en 1 exemplaire doit être fourni à l'appui du dossier de candidature accompagné de 3 photographies différentes et de bonne qualité, 1 plaquette ou un programme. A noter que tout dossier incomplet ne sera pas retenu.***

***En cas de sélection prévoir des photographies mail haute définition***